



# VOUS TRIEZ

Nous recyclons,  
Nous valorisons,

## COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICILES



### 3 FRACTIONS ACCEPTEES PREALABLEMENT TRIEES

**1**  
LES FILMS PLASTIQUES  
ETRIBLES (LLDPE)  
STRECH

**2**  
LES PLASTIQUES  
EPAIS (LLDPE)  
PELD

EMBALLAGE DE  
BALLOTS DE  
FOURRAGE...

EMBALLAGE DE  
COUVERTURE DE  
SILO FOURRAGE...

### **3** LES DIVERS

CORDES, FICELLES, FILETS, BIG-BAGS, SACS  
D'ENGRAIS, SACS DE SEMENCES, SAC DE FARINE...

Plus d'infos sur cette collecte

sur notre site Internet dans le centre de documentations



ATTENTION UN CONTROLE QUALITE  
DE TRI SERA EFFECTUE PAR LES  
SURVEILLANTS D'INTRADEL  
LORS DU DEPOT

## ATTENTION

### Collecte des plastiques agricoles

ATTENTION CHANGEMENTS DES 2017

FAITES LE TRI

SUR VOTRE SITE D'EXPLOITATION



N'HESITEZ PAS A UTILISER DES BIG-BAGS POUR TRIER :

- 1** VOS FILMS PLASTIQUES ETRIBLES
- 2** VOS PLASTIQUES EPAIS,
- 3** VOS DIVERS (CORDES ET AUTRES FICELLES...)

SUR VOS SITES D'EXPLOITATIONS

AVANT DE VOUS PRESENTER AU BIOCENTRE DE GRACE-HOLLOGNE  
(JUSQU'AU 31/12) OU ENCORE AU BIOCENTRE DE  
SOUMAGNE (UNIQUEMENT  
JUSQU'AU 31/10)

LES DECHETS QUI NE SERAIENT  
PAS TRIES AVANT D'ETRE  
PRESENTES SERONT REFUSES  
SYSTEMATIQUEMENT

## LES FILMS PLASTIQUES ET

### LES PLASTIQUES EPAIS

Les plastiques auront être vidés, nettoyés et brossés afin d'éviter l'apport de substances indésirables comme du foin, de la paille, de la terre, des bettes/aves, des filets de balles rondes... Les plastiques seront pliés en balles ou roulés dans des big-bags, sans limitation de poids. Chaque balle ou big-bag de plastique ne doit contenir que des plastiques épais ou des plastiques fins. Aucun indésirable (ordures ménagères, filets, cordes...) ne doit être cantonné dans les plastiques. Les big-bags vides de leur contenu sur le site de dépôt seront déposés par l'agriculteur dans le conteneur dédié aux déchets «Divers».

### LES DIVERS

Les cordes, cordages, ficelles, filets, big-bags, sacs de farine, diengrals, de semences sont entreposés en vrac ou dans des big-bags et doivent être déposés dans le conteneur dédié. En cas de doutes adressez-vous aux surveillants présents sur le site lors de votre dépôt.

## SITES PERMANENTS

### LES BIOCENTRES DEUX POINTS DE COLLECTE



### SONT INTERDITS

Les bidons, les tuyaux d'arrosage, les sacs de produits phytosanitaires, les gants de vétérinaire, les pneus, les sacs de sel, les cartouches de graisse, les déchets ménagers, les bâches tissées, les sacs tissés et les sacs en papier sont strictement interdits. Les big-bags seront blancs, vides et propres. Les big-bags munis de ce symbole sont systématiquement refusés.



• BIOCENTRE DE GRACE-HOLLOGNE (jusqu'au 31/12)  
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 A 16H30

• BIOCENTRE DE SOUMAGNE (jusqu'au 31/10)  
DU MARDI AU SAMEDI DE 9H00 à 12h00 et de 13h00 à 16h

### SITES PONCTUELS

• L'UNE D'ENTRE LES SITES COMMUNAUX SON VERTS  
PENDANT DEUX SEMAINES